

Entretien de pelouses calcicoles par pâturage

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :
L'Europe investit dans les zones rurales



Beauce Forêt
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Cela fait maintenant 3 ans que la Communauté de communes Beauce et Forêt et ses partenaires (Chambre d'agriculture, CDPNE et Loir-et-Cher Nature) animent le site Natura 2000 « ZPS Petite Beauce ».

Pour rappel (lettre d'info n°2 de mai 2012), ce site Natura 2000 a été désigné au regard de la richesse et de la diversité des oiseaux d'intérêt européen : 20 espèces ont été retenues ; ainsi que des milieux naturels qui les abritent, d'une grande richesse. Toutes les actions menées dans le cadre de l'animation ont pour objectif de concilier développement des activités socio-économiques sur le territoire et préservation de ces oiseaux et de leurs habitats. Tout le monde est concerné : agriculteurs en contractualisant des mesures agroenvironnementales, collectivités ou autres propriétaires d'habitats remarquables en s'engageant dans un contrat Natura 2000.

« L'animation » de la ZPS Petite Beauce, de quoi s'agit-il concrètement ?

Des exemples concrets :

AVERDON, LA COMMUNE S'ENGAGE DANS LA RESTAURATION D'UN MARAIS

La commune d'Averdon possède, sur la commune de Champigny-en-Beauce, au lieu-dit « marais de Mouille-Soupe », des terres incluses dans le périmètre du site Natura 2000 « Petite Beauce », sur 5 hectares.

Les marais sont des milieux très riches et abritent une flore et une faune spécifique. Ils sont bénéfiques à certains oiseaux (busard des roseaux, hibou des marais...) et participent donc à leur maintien sur la ZPS Petite Beauce. Vous pouvez retrouver cet environnement le long de la rivière la Cisse par exemple.

Le Contrat Natura 2000 (non agricole – non forestier) va ainsi permettre à la commune de préserver et/ou de remettre en état ce milieu riche et spécifique, grâce à plusieurs mesures de gestion :

- Restauration de milieux herbacés par débroussaillage,
- Installation d'équipements pastoraux,
- Entretien de milieux herbacés par le pâturage,

COMMENT ?

Dans son rôle d'animation et d'information auprès des collectivités, le CDPNE accompagne les collectivités qui sont propriétaires de terrains potentiellement intéressants pour la biodiversité et qui souhaiteraient les préserver ou les restaurer en mettant en place un contrat Natura 2000.

Le CDPNE réalise alors un diagnostic écologique du site qui vise à vérifier si les milieux correspondent bien aux milieux remarquables des marais (chaque contrat répond à un cahier des charges précis). Il met en évidence tous les habitats naturels propres au marais, la faune et la flore associés. Ce diagnostic propose également le plan de travaux à suivre pour la durée du contrat, à savoir 5 ans.



Frange de la Roselière en bordure de la rivière Cisse (photo CDPNE)

CE QUE CELA IMPLIQUE ?

La commune d'Averdon s'engage donc à respecter sur 5 ans, un calendrier de travaux dont certains lui sont remboursés. Par exemple, en année 1, il s'agira de restaurer les milieux ouverts par débroussaillage et d'installer des équipements pastoraux (clôtures). Ces derniers serviront, en année 2 et 3 à entretenir le marais par pâturage. Pour le réaliser, la commune s'est rapprochée d'un agriculteur qui interviendra en tant que prestataire et fera pâturer ses bêtes sur les marais (bovins de race Highland Cattle).



Jeunes bovins Highland Cattle sur une parcelle de marais voisin (photo CDPNE)



Pour plus de renseignements :
Philippe MAUBERT, chargé de mission au CDPNE
02 54 51 56 70



Observations terrain proposées durant cette journée (photo CDPNE)

LA ZPS PETITE BEAUCE, LIEU DE FORMATION

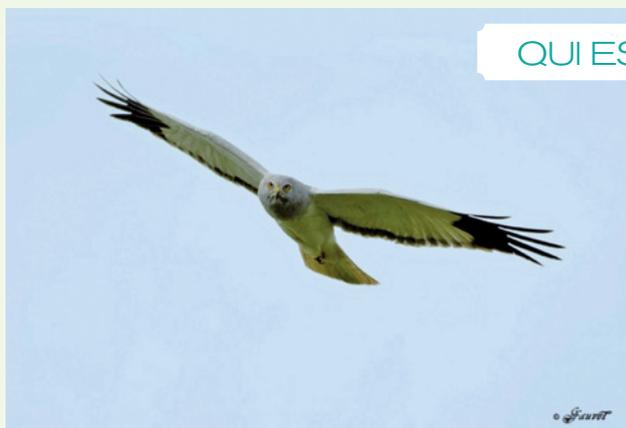
Le 15 mai 2013, se sont réunis à Maves, une dizaine d'agriculteurs autour de la reconnaissance des oiseaux de plaine.

Cette formation était dispensée par la Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'association Perche Nature et la Fédération des chasseurs.

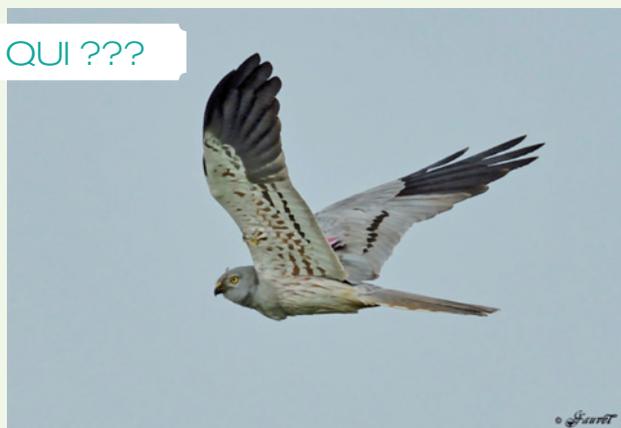
Observation sur le terrain proposée durant cette journée

Lors de cette journée, les agriculteurs ont pu apprendre à reconnaître différents oiseaux de la ZPS dont ceux qui les entourent au quotidien (alouette des champs, busards, perdrix, oedicnème criard...), dans le but de pouvoir les reconnaître et les protéger en adoptant des pratiques et/ou aménagements favorables. En tout, une douzaine d'espèces d'oiseaux différents ont pu être observées par les agriculteurs. « Des trucs et astuces » ont aussi été donnés pour une identification plus facile ; par exemple, ont été abordées les différences significatives entre les 2 « busards gris » : le Saint Martin et le Cendré...

Et vous, les connaissez-vous ?



QUI EST QUI ???



Retrouvez la réponse sur le site Internet de la Petite Beauce !

La communication bat son plein dans les campagnes de la Petite Beauce

La Communauté de communes Beauce et Forêt, en tant que maître d'ouvrage, souhaite contribuer à l'appropriation de Natura 2000 sur son territoire par l'ensemble des acteurs. Il est en effet primordial, pour une meilleure connaissance et appropriation des enjeux du site, que tous les acteurs du territoire soient informés de la démarche. Il est également nécessaire de mettre en avant et de valoriser les actions déjà entreprises par différents acteurs (pratiques favorables des agriculteurs, actions de restauration de la part des communes...).

Le travail réalisé donnera à l'équipe d'animation des outils de communication concrets à mettre en œuvre sur le territoire pour permettre à chacun de connaître et faire connaître ces espèces remarquables et les efforts engagés par chacun pour les sauvegarder.

C'est également dans cette optique qu'un site Internet dédié à la Petite Beauce a été mis en ligne. Ce site présente la zone de protection Petite Beauce et la richesse qu'elle abrite, tant au niveau des oiseaux qu'elle accueille, que des paysages qui la composent.



Rendez-vous sur

<http://zps-petite-beauce.n2000.fr>



QUIZZ !

Vous pensez connaître les oiseaux qui vous entourent ?!

Connectez-vous sur le site et partagez vos observations !
(Flashez le code cidessus)



LETTRE D'INFO
Natura 2000
n°3 - Mai 2013

Rédacteur en chef :

Amandine Plaire

Impression :

AAZ Com Repro

Tirage :

980 exemplaires

Création graphique et mise en page :

www.comenvraire.fr

Crédit photo graphique :

CDPNE, J. FAUVET et la chambre d'agriculture 41

Iconographie :

© kusuriuri , © raven, © Darko Veselinovicven - Fotolia.com